



**AVEC
L'IAE RÉUNION
CONSTRUISEZ
LE FUTUR
DE VOTRE
ENTREPRISE**

**TAXE D'APPRENTISSAGE
2023**



**EN 2022
LA TAXE A PERMIS :**



D'améliorer l'ergonomie
de l'environnement de
travail des étudiants



De renouveler
le parc informatique à
disposition des étudiants



D'inviter divers experts
et conférenciers renommés

Pourquoi soutenir l'IAE ?

60 ANS DE RÉUSSITE

Cette École Universitaire de Management fondée en 1963 propose un modèle original permettant d'allier les avantages de l'université et l'exigence d'une grande école.

UN TAUX D'INSERTION RECORD

Avec des cursus orientés vers l'entreprise, l'école forme des diplômés directement opérationnels et expérimentés.

DES MANAGERS PÉI POUR LA RÉUNION DE DEMAIN

Des diplômés BAC+3 et BAC+5 sur mesure pour les entreprises locales : 88% d'entre eux sont en poste sur le territoire.



Taux de réussite
aux diplômes



Diplômés
BAC+3 et BAC+5 par an



Taux d'insertion
en Master après 6 mois



Coût annuel
en formation initiale (Master)
0 € pour les boursiers

Des formations exigeantes

FORMATION INITIALE

- Licence 3** RNCP_24426 Gestion
- Master** RNCP_35991 Comptabilité Contrôle Audit
- RNCP_35907 Marketing
- RNCP_34436 Management et Ingénierie du Tourisme

ALTERNANCE

- Licence Pro** RNCP_30086 Management et Gestion des Organisations
- RNCP_24426 Métiers du Marketing Opérationnel
- RNCP_29983 Métiers du Tourisme et des Loisirs
- RNCP_29740 Commerce et Distribution - DistriSup
- Master** RNCP_35912 Gestion des Ressources Humaines
- Master 2** RNCP_35991 Comptabilité Contrôle Audit

FORMATION CONTINUE

- Licence Pro** RNCP_30086 Management et Gestion des Organisations
- RNCP_30067 Gestion des Organisations de l'ESS
- Master** RNCP_35916 MAE Création et Développement d'Entreprises Innovantes
- RNCP_35916 MAE Sustainability in Business Management
- Master 2** RNCP_35916 MAE Cadre Double Compétence
- RNCP_35911 Management des Organisations de l'ESS
- RNCP_35911 Management et Enseignement en Santé
- RNCP_35911 Pilotage des Organisations en Santé



Déclaration, versement et attribution

DÉCLARATION ANNUELLE DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le solde de la taxe d'apprentissage, qui était jusqu'à présent directement versé par les employeurs aux établissements et/ou formations éligibles à percevoir le solde, doit désormais être déclaré et versé annuellement auprès de l'Urssaf.

La déclaration et le paiement du solde de la taxe d'apprentissage 2022 seront à réaliser pour chaque établissement sur la DSN d'avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023) au titre de la masse salariale de l'année 2022. Le taux du solde de la taxe d'apprentissage applicable à la masse salariale de l'année 2022 est de 0,09 %.

Comment attribuer le solde à l'IAE ?

SOLTéA : UNE PLATEFORME UNIQUE DÉMATÉRIALISÉE

A partir du mois de mai, il vous sera possible d'attribuer le solde de la taxe d'apprentissage via la **plateforme SOLTéA** de la Caisse des dépôts et consignation. À travers cette plateforme, vous pourrez **sélectionner notre établissement ou nos formations afin de nous soutenir**.

- 1 Connectez-vous à votre espace sur la plateforme SOLTéA. Il faudra au préalable y avoir été habilité depuis votre espace **Net-Entreprises**.
- 2 Une fois connecté, utilisez le moteur de recherche pour attribuer le solde de la taxe selon l'un des trois critères suivants :
 - **L'établissement** : Université de La Réunion
 - **Notre composante** : IAE de La Réunion en utilisant notre code UAI 9740990H
 - **L'une de nos formations** : en indiquant le nom ou le code RNCP de la formation. *(Voir page 3)*
- 3 Après attribution, le reçu libératoire sera disponible depuis la plateforme SOLTéA.